

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Contournement routier de Beynac Question écrite n° 14644

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme alerte M. le ministre de l'intérieur sur la gestion du conflit autour du contournement routier de Beynac en Dordogne. Ce contournement routier est un projet qui est loin de faire l'unanimité. Le conseil municipal de la ville de Beynac, 82 % des habitants de la commune ainsi que de nombreux citoyens y sont opposés. Des recours sont d'ailleurs en cours contre ce projet de déviation dans un site classé Réserve de biophère Unesco et Natura 2000. Des citoyens s'opposent de manière spectaculaire, avec notamment l'un deux qui est perché sur une grue. Mme la préfète de Dordogne, en charge du dossier, a annoncé dans un communiqué que « ni eau ni nourriture ne lui seront fournies []. À tout moment, l'intéressé peut boire, manger, être pris en charge médicalement, à condition de descendre de la grue ». Après des consultations publiques rendant compte d'une opinion publique globalement opposée à ce projet, ces actions d'occupation sont engendrées par la non prise en compte des recours légaux qui sont déposés. Le chantier est poursuivi par les autorités locales pour rendre inopérants les recours, même en cas de jugement positif. Il lui demande si la stratégie d'affamer et mettre en danger la vie des citoyens qui portent des recours légaux contre les grands projets inutiles est un modèle démocratique soutenu par l'État.

Données clés

Auteur: M. Loïc Prud'homme

Circonscription: Gironde (3e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 14644

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : <u>Intérieur</u>
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 novembre 2019

Question publiée au JO le : 27 novembre 2018, page 10586

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)